

COMPTE RENDU

SEANCE du 30 mars 2021

Le trente mars deux mille vingt-et-un, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la Présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **15**

Nombre de membres en exercice : **15** - Nombre de membres présents : **12**

Date de convocation : 25 mars 2021 - Date d'affichage : 25 mars 2021

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, COULOMBEL Kylian, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, POULARD René, RAMARD Dominique, TESSIER Danièle, THOMAS Sylvie.

Ont donné pouvoir : BELLENTANI Laure a donné pouvoir à DUMONT SAINT PRIEST Pia, HEURLIN Béatrice a donné pouvoir à TESSIER Danièle et LE GRAND Maxime a donné pouvoir à THOMAS Sylvie

Sylvie THOMAS a été désignée secrétaire de la séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h30 et fait l'appel des conseillers.

Le compte rendu du conseil du 23 février 2021 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

I. Point intercommunal

Monsieur Le Maire revient sur le conseil communautaire du 20 mars ;

1. Fonds de soutien.

Le fonds de soutien alloué aux commerces étant impacté par la crise sanitaire est prolongé jusqu'au 30 juin. Cette aide est étendue aux établissements de + 10 salariés et aux établissements dont le chiffre d'affaires dépasse 500 000 €. 642 établissements sont concernés.

2. Zone Artisanale « Bel Air »

C'est un aménagement conséquent. Le budget de cette zone de 26 hectares est de 8,2 millions d'euros.

Cette zone deviendra un « Eco parc » qui sera exemplaire sur les aspects environnementaux surtout en termes d'économie d'eau et d'énergie.

3. Dispositif « Petites villes de demain »

5 communes de Dinan Agglomération sont lauréates au programme « petites villes de demain » : Broöns, Caulnes, Plancoët, Matignon et Dinan. 2 chefs de projet vont être recrutés.

4. Projet de refonte de la politique « Déchets »

Le ramassage des ordures ménagères se fait le vendredi à partir de 13h à Saint- Juvat. Une petite augmentation de plus ou moins 1 € est à prévoir pour les habitants de Saint Juvat, suite à l'harmonisation des taux à l'échelle de Dinan Agglomération. Une baisse est à prévoir en 2022 sur le Pays d'Evran, le taux passant alors de 11,70% à 10,70%, comme pour le reste du territoire ayant une collecte des emballages en points d'apport volontaire.

5. SEMOPs « Eaux de Dinan »

Monsieur Bruno RICARD, Maire de Lanvallay et Vice président de Dinan Agglomération en charge du pilotage stratégique de la ressource en eau, a été élu Président des SEMOPs « Eaux de Dinan - eau potable » et « Eaux de Dinan - assainissement ».

6. Equipements sportifs

Réhabilitation de la piscine de Broöns. Afin d'être en accord avec les aspects environnementaux, le choix s'est porté sur l'installation d'une chaudière bois.

Le budget de la future piscine de Dinan : 2.9 millions d'euros d'études pour un investissement de 15 à 20 millions d'euros.

La réhabilitation du vélodrome de Plouasne pourrait coûter 190 000 €. Une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du Contrat de territoire va être déposée.

7. Habitat

Un plan départemental de lutte contre l'habitat indigne et indécent a été lancé en 2020. 4 logements sociaux de Saint-Juvat devraient être réhabilités.

I. **Délibérations**

20210330001 : Renouvellement de la convention Frelons asiatiques avec Dinan Agglomération

Le Frelon asiatique étant une espèce invasive, et prédateur des abeilles ce qui a des incidences sur la filière agricole, la sécurité des personnes et sur la biodiversité.

Dinan agglomération propose de renouveler la convention pour la lutte contre le frelon asiatique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestations de services pour la coordination de la lutte contre le frelon asiatique Dinan Agglomération, pour une période devant débuter au 1^{er} avril 2021 et prendre fin le 31 mars 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;

STIPULE dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération, et notamment la contribution financière de chacune des parties, à savoir 50 % par la commune et le surplus, soit 50 % également, par Dinan Agglomération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention devant définir les modalités techniques d'accompagnement et de coordination dans la lutte contre le frelon asiatique à compter du 1^{er} avril 2022, ainsi que tout avenant ou document utile à sa réalisation ;

STIPULE dans ladite convention les obligations respectives de la Commune et de Dinan Agglomération ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à approuver le choix de Dinan Agglomération comme coordonnateur-mandataire du groupement de commande précité.

AUTORISE Monsieur La Maire à signer la convention constitutive de groupement de commande avec Dinan Agglomération, ainsi que toute modification ou document utile à sa réalisation, pour une durée indéterminée, à la condition qu'il y soit précisé les modalités pour se retirer du groupement ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à retenir, le cas échéant, la commission de Dinan Agglomération comme commission d'appel d'offres pour la procédure de dévolution précitée.

20210330002 : Affectation du résultat 2020

Monsieur Le Maire reprend les éléments évoqués lors du vote du compte administratif 2020 :

Section d'investissement	Dépenses	113 427.34 €
	recettes	240 844.21 €
	Résultat Brut	127 416.87 €
	Résultat N-1 reporté	-12 715.21 €
	Résultat Net	114 701.66 €
Restes à réaliser	Dépenses	153 817.31 €
	Recettes	60 249.00 €
	Excédent de financement	-93 568.31 €
Résultat Cumulé	Solde d'investissement	21 133.35 €
	Excédent de fonctionnement :	165 120.66 €

La Section d'investissement ayant un solde positif, elle n'a donc pas de besoin de financement.

Monsieur Le Maire, fait constater que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 165 120.66 €

Le conseil municipal, à l'unanimité ;

DECIDE d'affecter la totalité de ce résultat de fonctionnement en réserve d'investissement R 1068 au budget primitif 2021

20210330003 : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire, présente le tableau des adhésions et cotisations ainsi que l'attribution de subventions aux associations

Associations

Structures	Montant 2021
Association des Maires de France (668 habitants (population totale))	235.30 €
Conseil national des Villes et Villages fleuris	90.00 €
Service commun d'achats	160.00 €
Total cotisations compte 6281	485.30€
BRUDED <i>compte 657358 (0.30 €/habitants – 668 habitants (population totale))</i>	200.40 €
Conseil en énergie partagé (CEP – Dinan Agglomération) <i>compte 657351 (0,42 €/hab. - 650 habitants (population municipale))</i>	273.00 €
ADAC <i>compte 65737 (721 habitants DGF x 0.40 €/hab.)</i>	288.40 €
Destruction des Frelons asiatiques <i>compte 657351 (50% des coûts dans le cadre d'un marché groupé au niveau de Dinan Agglomération) – 3 nids détruits en 2020</i>	147.16
Total adhésions	908.96 €

Subventions

Associations	Montant 2021
Communes du Patrimoine rural de Bretagne (1.50 €/hab. x 650 habitants (population municipale))	975.00 €
Comité Juvatien	160.00 €
Association des parents d'élèves	280.00 €
Union des palétistes juvatiens	120.00 €
Kiwanis – Joutes nautiques	100.00 €
US Plouasne-Saint-Juvat	1 300.00 €
Club de l'Amitié	230.00 €
FNACA, comité de Plouasne	50.00 €
Voyages collégiens Plouasne- (15€/collégien versé directement aux 10 familles concernées, sur la base de la liste transmise par le Collège de Plouasne) – Pas de voyages en 2021	0
Juvat'zic	100.00 €
A fleur de terre	100.00 €
Juv'ados	100.00 €
Classes découverte (Compte OCCE École des 1001 Fleurs) 15 € x 65 élèves	975.00 €
TOTAL	4490.00 €
Caisse des écoles Montant 2021 : (montant forfait 2020 augmenté de 2%) = 49.34 €/élève : prévisions effectifs 65 élèves ; TOTAL = 3207.10 € + 1 000 € (fournitures administratives) + (3 classes *100 €) de crédits de Noël	4510.00 €
CCAS	1500.00 €

Messieurs COULOMBEL et BONNAIRE et Madame BAILLY étant Président.e respectivement des « Juvat'Zic », de « A fleur de terre » et du « Comité Juvatien » ne prennent pas part au vote concernant l'attribution de subvention à ces associations ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE les adhésions, cotisations et subventions aux associations inscrites dans le tableau ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

INSCRIT les crédits nécessaires au budget primitif de 2021

20210330004 : Vote des taux de taxes communales

Monsieur Le Maire rappelle les taux de fiscalité 2020 :

Taxe habitation : 15.08 %

Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 17.85 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.88 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à compter de cette année hormis celle sur les résidences secondaires (THRS). Pour ces dernières, le taux est gelé à son niveau de 2019.

En compensation des pertes de recettes de taxe d'habitation, la réforme fiscale a prévu que le taux de 19.53 % du Département de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera rajouté à celui de commune pour donner un taux de 37.38 %, qui devient le nouveau taux communal.

	Taux communal	Taux département	Taux total
Taxe Foncier bâti	17.85 %	19.53%	37.38 %
Taxe Foncier non bâti	61.88 %		61.88 %

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité,

VOTE le maintien des taux des taxes locales comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.38%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 61.88 %

20210330005 : Vote du Budget primitif 2021

Monsieur Le Maire, présente le budget primitif 2021.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 536 727.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 647 825.00 €

Budget total : 1 184 552 .00 €

Liste des opérations budgétées:

OPERATION		Dépenses	Recettes
Non	Numéro		
Achat d'une remorque en mutualisation		1 352.92 €	
Etude du foncier disponible	202105	25 000.00 €	17 500 €
Aménagement du cimetière	202106	10 000.00 €	
Signalisation 2021	202102	1 200.00 €	
Défibrillateur pour le stade		1 902.00 €	
Hydrants	202103	7 600.00 €	
Mobilier pour la salle des associations	202107	1 000.00 €	
Achat de panneaux électoraux	202112	1 000.00 €	
Remplacement du piano de la cantine	202114	3 000.00 €	
Aménagement du terrain de tennis	202004	2 000.00 €	
Aménagement du terrain de camping	202109	50 000.00 €	15 000 €
Salle des Maîtres - extension de l'école	202001	78 786.79 €	60 249 €
Travaux salle des fêtes	202002	45 000.00 €	25 000 €

Adoucisseur d'eau pour la cantine	202115	2 400.00 €	
Réfaction du plancher de l'église	202003	2 956.80 €	
Réfaction toiture de l'épicerie	202110	32 000.00 €	6 400 €
Réfaction toiture de la bibliothèque	202111	18 000.00 €	3 600 €
Travaux de mise en conformité électrique dans le logement numéro 3	202101	2 400.00 €	
Chaudière bois	202104	100 000.00 €	64 000 €
Aménagement de la liaison douce	201609	9 137.00 €	14 000 €
Aménagement du carrefour de la Ville Navière	201806	37 681.00 €	
Sécurisation des entrées de bourg	202108	10 000.00 €	3 000 €
Aire de jeux (place des grandes Eves)	202113	5 500.00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2021 arrêté comme présenté ci-dessus.

20210330006 : Approbation et vote du compte de gestion 2020 budget Lotissement « Les Brousses Vignettes »

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la comptabilité tenue par la trésorière. Il rappelle qu'il doit y avoir concordance avec le compte administratif tenu par lui-même.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

APPROUVE le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2020 du budget annexe Lotissement « Les Brousses Vignettes », dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

AUTORISE le Maire à signer le compte de gestion 2020.

20210330007 : Vote et approbation du compte administratif 2020 budget lotissement

Monsieur Le Maire, explique ce qu'est le compte administratif. Il précise qu'il s'agit de la comptabilité de l'année précédente faite par la commune.

Section de fonctionnement : 38 327 €

Section d'investissement : 38 326 €

Il constate que le quorum est atteint.

M. Dominique RAMARD, Maire, après présentation et participation au débat, se retire pour le vote.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après présentation du compte administratif par René POULARD, 2^{ème} adjoint

PREND ACTE de la présentation faite du compte administratif du budget annexe lotissement « Les Brousses Vignettes » 2020.

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs.

20210330008 : Vote du Budget Lotissement « Les Brousses Vignettes »

Monsieur Le Maire présente le budget annexe lotissement « Les Brousses Vignettes »

Section de fonctionnement : 38 327 €
Section d'investissement : 38 326 €
Budget total : 76 653 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget annexe du lotissement « Les Brousses Vignettes » 2021 arrêté comme ci-dessus.

20210330009 : renouvellement de la convention avec le Conseil en Energie Partagée

Depuis la fin de l'année 2016, Dinan Agglomération exerce la mission d'aide aux communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via le Conseil en Energie Partagée. Cette mission était exercée depuis 2012 par le Syndicat mixte du Pays de Dinan. Ce service repose sur la mise à disposition d'un conseiller en énergie pour les communes adhérentes de moins de 10 000 habitants. Ce service a pour objectifs :

- La gestion de l'énergie et de l'eau pour l'ensemble du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, assainissement, parc automobile)
- La réduction des consommations d'eau et d'énergies
- L'accompagnement des communes dans le cadre de leurs projets de construction ou de rénovation
- L'animation d'actions auprès des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Commune de Saint-Juvat au service de « Conseil en Energie Partagé »

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention d'adhésion correspondante entre la Commune et Dinan Agglomération.

S'ACQUITTER de la cotisation annuelle de 0.42 € / habitant / an

SIGNER

- Un élu « référent CEP », à savoir Dominique RAMARD
- Un agent technique en charge du dossier, à savoir Samuel Mahé.
- Un agent administratif pour la récupération des données (factures, contrats de maintenance, ...), à savoir Marina HERCOUET.

20210330010 : Renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat en énergie

Depuis 2015, la commune à adhérer au groupement de commande d'achat d'énergies du SDE

22 afin de mutualiser les achats pour obtenir des prix plus performants et faciliter les procédures dans un contexte réglementaire lié aux marchés de l'énergie complexe et évolutif.

Les marchés en cours jusqu'au 31/12/2021 doivent être renouvelés. Le SDE va donc engager un nouvel appel d'offres.

Vu la délibération du 7 avril 2015 adhérent au groupement de commande d'énergie avec le SDE22 en tant que membre

Vu la délibération du 21 janvier 2020 adhérent à l'avenant du groupement d'achat d'énergie

Monsieur Le Maire propose de renouveler cette adhésion afin de pouvoir réaliser des économies.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour et une abstention, Monsieur Le Maire étant directement concerné ne prend pas part au vote :

AUTORISE le renouvellement de la convention groupement d'achat d'énergie

AUTORISE monsieur Le Maire à signer la convention

I. Questions diverses

a. **Exposition de matériels.**

Une demande d'exposition de matériels sur la place des Grandes Èves a été faite. Au vu du contexte sanitaire, cette demande n'a pas été validée par le Conseil municipal.

b. **Calendrier**

Ces dernières semaines :

01/03 : réunion services périscolaires

04/03 : accueil étudiants architectes / projet d'abri de jardin

06/03, 9h : commission voirie

08/03, 10h30 : Visite de l'église par M. Le Bris, Architecte des bâtiments de France ; 14h30 : visite par Saint-Pôtan Patrimoine

09/03 : démonstration de taille de haies chez Jean-Paul Allaire

13/03, 10h : réunion sur l'avenir de l'ALSH du Quiou

15/03 : réunion sur la mise en place de centres de vaccination secondaires

20/03, 9h30 : Conseil communautaire

23/03 : Conseil d'école

24/03 : retour du radar pédagogique

27/03, 9h : Commission communale des impôts directs

27/03, 10h : CCAS

30/03, 19h30 : Conseil municipal

Ces prochaines semaines :

01/04 : premier rendu des travaux des étudiants-architectes sur l'aménagement du jardin partagé et sur le projet de skate-park

10/04, 10h : groupe de travail communal « Culture »

10/04 : repas à emporter USPSJ [Finalement reporté au 29/05]

12/04, 18h30 : Conférence des Maires de Dinan Agglomération

13/04, 14h-16h30, Le Quillio : rencontres départementales CPRB [REPORTÉ]

14/04, 18h : Agora Hôpitaux [REPORTÉ]

17/04, 10h : visite Bruded / constructions en terre [REPORTÉ au 22/05]

19/04 : Entretien annuels services périscolaires

24/04 : Troc Plantes A Fleur de Terre [ADAPTÉ]

26/04, 14h : Entretien services techniques et administratifs

26/04, 17h : Conseil communautaire

27/04, 19h30 : Conseil municipal

Et après :

10/05 : accueil des élus de Arzano / fleurissement

21/05, 9h30, Plerguer : Printemps des cimetières (visites guidées des cimetières végétalisés de Plerguer et de St-Père-Marc-en-Poulet)

03/07 : Fête du bâti en terre / Patrimoine en marche (CPRB)

18 et 19/09 : Journées européennes du Patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 00h15.

La secrétaire de séance
Sylvie THOMAS

Le Maire,
Dominique RAMARD